

APPEL À PROPOSITIONS — EACEA/33/12
MEDIA 2007 — Développement, distribution, promotion et formation
Soutien à la diffusion télévisuelle d'œuvres audiovisuelles européennes
(2012/C 300/10)

1. Objectifs et description

Le présent avis d'appel à propositions est fondé sur la décision n° 1718/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 portant sur la mise en œuvre d'un programme de soutien au secteur audiovisuel européen (MEDIA 2007).

Un des objectifs de ce programme est de promouvoir la diffusion transnationale des œuvres audiovisuelles européennes produites par des sociétés de production indépendantes en encourageant la coopération entre diffuseurs, d'une part, et producteurs et distributeurs indépendants, d'autre part.

2. Candidats éligibles

Le présent avis s'adresse aux sociétés européennes dont les activités contribuent à la réalisation des objectifs précités, en particulier aux sociétés de production télévisuelle indépendantes.

Les candidats doivent être établis dans l'un des pays suivants:

- les 27 pays de l'Union européenne,
- les pays de l'EEE, la Suisse et la Croatie,
- la Bosnie-Herzégovine (sous réserve de l'achèvement du processus de négociation et de l'officialisation de la participation de ce pays au programme MEDIA)

3. Actions éligibles

L'œuvre audiovisuelle proposée doit être une production télévisuelle européenne indépendante (fiction, animation ou documentaire créatif) impliquant la participation d'au moins trois entreprises de diffusion provenant de plusieurs États membres de l'Union européenne ou pays participant au programme MEDIA 2007.

La candidature doit être déposée au plus tard le premier jour de tournage.

La durée maximale des projets est de 30 ou 42 mois (pour les séries).

4. Critères d'attribution

Des points seront attribués sur un total de 100 sur la base de la pondération suivante; les aspects pris en compte sont mentionnés en dessous de chaque critère:

- dimension européenne et financement de l'œuvre (45 points):
 - le pays d'origine de la société candidate,
 - le nombre de diffuseurs participant au projet,
 - l'engagement financier des diffuseurs,
 - le niveau de financement non national;
- engagement des distributeurs internationaux (10 points):
 - le nombre de distributeurs engagés dans le projet et leur expérience,
 - le montant de leur participation financière,
 - l'existence ou non d'un département distribution au sein de la société de production candidate;

- potentiel international et qualité de l'œuvre (25 points):
 - la qualité du projet,
 - le potentiel de ventes internationales,
 - la stratégie de commercialisation internationale;
- mise en valeur de la diversité linguistique et culturelle européenne (7 points):
 - nombre d'aires linguistiques couverts,
 - promotion de la diversité culturelle européenne;
- mise en valeur du patrimoine audiovisuel européen (3 points):
 - examen du matériel d'archive utilisé;
- historique des ventes internationales (10 points):
 - ventes internationales réalisées au cours des cinq dernières années par la société candidate/le producteur candidat.

5. Budget

Le budget total disponible est de 10,8 millions EUR.

La contribution financière est accordée sous la forme de subvention. Le montant maximal de la contribution financière octroyée est de 500 000 EUR par œuvre pour les projets de fiction et d'animation et de 300 000 EUR par œuvre pour les projets de documentaires. La contribution financière octroyée ne pourra en aucun cas excéder 12,5 % des coûts éligibles présentés par le producteur pour une fiction ou un film d'animation, et 20 % des coûts éligibles pour les documentaires.

6. Délai

Les demandes devront être envoyées à l'Agence exécutive (EACEA) au plus tard le **10 décembre 2012 ou le 3 juin 2013** à l'adresse suivante:

Agence exécutive Éducation, audiovisuel et culture (EACEA)
Unité MEDIA
BOUR 3/30
Avenue du Bourget 1
1140 Bruxelles
BELGIQUE

Seules les candidatures soumises à l'aide du formulaire de candidature officiel, dûment signées par la personne habilitée à engager légalement la société candidate et contenant toutes les informations et annexes spécifiées dans le texte intégral de l'appel seront acceptées.

Les candidatures transmises par télécopie ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

7. Informations complémentaires

Le texte complet des lignes directrices, ainsi que les formulaires de candidature, sont disponibles à l'adresse internet suivante:

http://ec.europa.eu/culture/media/programme/producer/tv/detail/index_fr.htm

Les demandes doivent obligatoirement respecter les dispositions des lignes directrices et soumises au moyen des formulaires prévus.
